

50 N° 7 1923

Le pape et les exercices spirituels

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 337 - 348

<https://www.nrt.be/es/articulos/le-pape-et-les-exercices-spirituels-3105>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le Pape et les exercices spirituels

L'approche des vacances et des retraites nous a engagé à entretenir les lecteurs de la Revue de deux documents importants pour la piété et l'ascétisme, je veux parler de la CONSTITUTION APOSTOLIQUE « *Summorum Pontificum* », (25 juillet 1922) (1) et de la LETTRE APOSTOLIQUE « *Mediantibus nobis* » (3 déc. 1922) (2) donnée à l'occasion du troisième centenaire de la canonisation des SS. Ignace et François Xavier.

Ce n'est pas la première fois que les Souverains Pontifes approuvent les *Exercices*, comme le rappelle Pie XI lui-même. Déjà en 1548, du vivant de S. Ignace, le Pape Paul III publiait une Bulle en leur faveur où l'on pouvait lire ces mots : « pietate ac sanctitate plena, ad aedificationem et spiritualem profectum fidelium valde utilia et salubria esse et fore comperimus; debitum etiam respectum ad fructus uberes, quos Ignatius et ab ipso instituta Societas praefata, in Ecclesia Dei ubique gentium producere non cessant et ad maximum adiumentum quod ad id praedicta exercitia attulerunt, non immerito habentes... documenta et Exercitia praedicta, ac omnia et singula in eis contenta, auctoritate praedicta, tenore praesentium, ex certa scientia nostra, approbamus, collaudamus ac praesentis scripti patrocínio communimus, hortantes plurimum in Domino fideles... ut tam piis documentis et exercitiis uti et illis instrui velint » (3). Peut être est-ce le seul exemple d'une approbation aussi formelle donnée à un livre par un Souverain Pontife.

Après Paul III, le grand Benoît XIV, par son bref « *Quantum secessus* » (29 mars 1753) proclame les bienfaits des retraites (4). Clément XIII renouvelle ces louanges dans

(1) *A. A. S.*, t. xiv (1922), p. 420; nous la publions plus loin. — (2) *Ib.*, p. 627. Une traduction française vient de paraître dans la *Documentation catholique*, n° 196. — (3) Voir l'excellent petit livre du P. A. BROU, *La Spiritualité de S. Ignace*. Paris, Beauchesne, 1914, p. 246. — Le texte du bref *Pastoralis officii* se lit dans toutes les éditions des *Exercices spirituels*. — (4) *Bullarium Societatis Iesu*, Florence, 1886, p. 301.

une Bulle du 7 janvier 1764 (1). Léon XIII, à son tour, dans un bref (2) que cite la présente Constitution, comme Pie X de sainte mémoire, recommanda les *Exercices* (3).

A la voix des Pontifes répondent les témoignages des Saints. Les plus authentiques des temps modernes (4) et tous les grands réformateurs que Pie XI se plaît à évoquer : saint François de Sales, saint Charles Borromée (5), sainte Thérèse, saint Léonard de Port-Maurice, tous ont pratiqué les *Exercices* et reconnu leur excellence. Que de monastères leur ont dû leur réforme (6) ! Rappelons seulement le souvenir des grandes abbes-ses dont M. Bremond a raconté si agréablement l'histoire (7).

Les lecteurs de la *N. R. Th.* se souviennent sans doute de la crise de défaveur qui atteignit au cours des dernières années les *Exercices* de saint Ignace. Le petit livre qui avait mérité les approbations des Souverains Pontifes et reçu les éloges des saints, était traité de corrupteur de la piété catholique traditionnelle. Non seulement on lui préférait des formes de piété plus libre, ce qui était un droit, mais dans ses qualités mêmes on prétendait avoir reconnu des défauts. En toute autre matière, on se vante d'avoir une méthode et le seul souci est d'appliquer entre les bonnes, la meilleure ; mais une méthode, dès lors qu'il s'agissait de prier, « de monter en esprit vers Dieu », fi donc ! N'était-ce pas vouloir mener à la lisière le Saint-Esprit ? Un critique particulièrement subtil crut même

(1) *Ib.*, p. 311. — (2) Cit. infra, p. 343, 371. — (3) P. DEBUCHY, *S. S. Pie X et les œuvres des retraites* dans la *Collection de la Bibliothèque des Exercices*, n° 1, p. 8. Voir aussi WATRIGANT, *Benoît XIV et les retraites spirituelles*, dans la même collection, n° 55. Voir aussi son exhortation du 4 août 1908 au clergé, citée et commentée dans *l'Ami du Clergé*, 1908-1909. — (4) Cf. A. BROU, *Les Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola*, histoire et psychologie. Paris, Téqui, 1922, p. 81. — (5) Déjà avant son élévation au Siège de S. Pierre, le cardinal Ratti avait montré l'intérêt qu'il portait aux retraites, en publiant un travail : *S. Charles Borromée et les Exercices spirituels de S. Ignace*, dans la même collection, n° 32. — (6) *L. c.*, p. 86. — (7) *Histoire du sentiment religieux en France*, t. II. Paris, Bloud, 1916.

avoir discerné dans ces notes spirituelles un venin des plus pernicioeux, celui de l'*individualisme*, et par un rapprochement, dont il est difficile de contester la nouveauté, il avait, à propos de l'influence religieuse du fondateur de la Compagnie de Jésus, osé rappeler celle de l'*individualisme protestant*. Si nous mentionnons ces attitudes qui, heureusement, ne sont plus qu'un désagréable souvenir, c'est uniquement parce qu'elles font ressortir la portée de la Constitution Apostolique, qui proclame saint Ignace « PATRON CÉLESTE DES EXERCICES SPIRITUELS ».

Nous nous attacherons donc dans cet article à dégager, à la lumière des controverses récentes, les conclusions que suggèrent les documents pontificaux ; conclusions, croyons-nous, qui ne sont pas sans intérêt pour la piété sacerdotale.

I. L'ORAISON

1^o *La piété personnelle* (1).

Une première conclusion s'impose, que confirme encore la belle Encyclique de SS. Pie XI (2) à l'occasion du centenaire de saint François de Sales : à côté de la prière officielle de l'Église, il y place pour une oraison privée. Assurément, saint Ignace n'a pas introduit dans la vie religieuse moderne la pratique de l'oraison mentale (3) ; cependant on ne peut nier

(1) Voir le bel article du R. P. CAVALLERA : *La Spiritualité des Exercices*, dans la *Revue d'ascétique et de mystique*, 1922, p. 357. Aussi l'intéressant article du P. UBALD D'ALENÇON, O. M. C., *De l'oraison liturgique et de la prière* dans *Estudios franciscanos*, n° 189. — (2) S. François de Sales, dont le Souverain-Pontife recommande si vivement les écrits et les exemples (voir plus loin le texte, p. 373), pratiquait assidûment l'oraison mentale, l'enseignait non seulement à Philothée, mais à Théotime, et l'imposait à son Ordre de la Visitation. — (3) On sait que S. Ignace n'imposait à ses premiers scolastiques que l'audition de la messe quotidienne, la communion hebdomadaire et l'examen de conscience deux fois le jour. Il voulait qu'ils s'ingéniasent à trouver Dieu en toute chose et considérât cet exercice de la présence de Dieu comme l'oraison la plus

que les *Exercices* l'enseignent et ont contribué largement à sa diffusion. En recommandant ce petit livre, les Papes recommandent le genre d'oraison auquel il forme. Rappelons encore, en passant, que la plupart des Congrégations religieuses dont les règles ont reçu ces derniers temps l'approbation pontificale, ou qui ont été réformées par son autorité, consacrent une heure à la méditation quotidienne. Enfin le nouveau Code de droit canonique voudrait voir les prêtres (c. 125, n. 2), les religieux (c. 595 § 1 n. 2), les séminaristes (c. 1367), réserver chaque jour, en dehors des offices liturgiques, un temps déterminé à l'oraison mentale (1). Et d'ailleurs de tout temps, les Gertrude, les Catherine de Sienne et de Gênes, les Angèle, en un mot tous les mystiques, n'ont-ils pas cherché le seul à seul avec Dieu? Tous les saints modernes n'ont-ils pas attaché à l'oraison mentale quotidienne la plus haute importance? L'histoire du mysticisme en France ne nous montre-t-elle pas cette pratique devenue universelle parmi les âmes dévotes, à partir du XVI^e siècle, avec les encouragements les plus explicites de l'autorité ecclésiastique? (2)

Après ces exemples, ces déclarations, ces encouragements, comment oserait-on encore soutenir que la pratique de l'oraison solitaire nous isole du grand courant catholique? ou que la dévotion privée est opposée au caractère social de l'Église?

Au reste, ceux qui font ces reproches, semblent ou ne pas comprendre ou perdre de vue le dogme de la Communion des Saints. La pauvre femme qui marmotte ses humbles « Ave » dans un coin obscur de l'église déserte, ou le religieux qui,

appropriée à leur état. — (1) Le *Concile Provincial de Malines* est très formel dans le même sens : « Quod orationem mentalem spectat, habeat sacerdos tempus determinatum : ... Porro qui sincere proficere vult in via perfectionis, quotidie, nisi vere impediatur, ad minus per dimidiam horam orationi mentali incumbat (Sect. pastoralis et liturgica, tit. 1, n° 246). —

(2) BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Paris, Bloud. 5 volumes.

selon le conseil de l'Évangile, « clauso ostio » prie dans le secret le Père qui voit dans le secret, ne sont pas des isolés ou des individualistes ! — Tant que, par le schisme ou l'hérésie, ils ne se sont pas séparés du corps mystique du Christ, si seuls qu'ils puissent paraître aux yeux des superficiels, ils sont unis spirituellement avec tous leurs frères. Toute prière se fait dans et par le Christ, en union avec Lui et avec tous ceux qui Lui appartiennent. Toute prière est, grâce à Lui et à la Communion des saints, catholique, c'est-à-dire universelle, et dans son origine, et dans sa valeur et dans ses effets.

La belle notice consacrée par D. Gaspar Lefebvre à saint Ignace (1) rappelle comment ce grand saint alliait la piété privée, le zèle des âmes et l'amour de la liturgie : « Sur la montagne les fils de saint Benoît, préludant à la liturgie céleste, continueront à célébrer solennellement les offices divins *qu'Ignace recommande aux fidèles et dont il n'entendra jamais les mélodies sacrées sans pleurer...* », et, en note, il cite fort à propos une page de D. Guéranger : « La troisième des dix-huit règles qu'Ignace pose comme couronnement des *Exercices spirituels*, « *pour avoir en nous les vrais sentiments de l'Église orthodoxe* », est de recommander aux fidèles les chants de l'Église, les psaumes et les différentes Heures canonicales, au temps marqué pour chacune. Et, en tête de ce livre, qui est bien le trésor de la Compagnie de Jésus, établissant les conditions qui permettront de retirer le plus grand fruit possible des mêmes exercices, il détermine, dans son annotation 20^{me}, que celui, qui le peut, devra choisir... une habitation d'où il lui soit facile de se rendre aux offices de Matines et des Vêpres ainsi qu'au divin Sacrifice. Que fait du reste en cela notre Saint, sinon conseiller pour la pratique des Exercices

(1) *Missel quotidien et Vespéral*, édité par D. GASPAR LEFÈVRE, de l'abbaye de S.-André. Lille, Desclée. Nous regrettons de ne pouvoir citer cette notice en son entier ; on peut y voir tout ce que S. Ignace doit au glorieux ordre de S. Benoît.

le même esprit dans lequel ils furent composés, en cette retraite bénie de Manrèse, où l'assistance quotidienne à la Messe solennelle et aux offices du soir fut pour lui la source de délices du ciel? (1) »

2^o *Les méthodes et le principe de liberté.*

S'il est des âmes pour lesquelles toute méthode est une entrave et un poids, qui s'élancent vers Dieu, aussi naturellement que l'oiseau prend son vol, ces âmes sont l'exception. Il en est d'autres — et en grand nombre — qui ont besoin d'être dirigées dans leurs efforts. Que n'a-t-on pas dit cependant contre les méthodes! Avec quel malin plaisir n'a-t-on pas énuméré leurs inconvénients! Assurément — et saint Ignace le proclame le premier (2) — la méthode n'est pas une fin en soi; elle n'est, ni l'essentiel, ni le principal de la prière; ce serait folie de s'y astreindre quand l'âme est soulevée et portée par le souffle de l'Esprit (3). Le but d'une méthode, comme de toute saine pédagogie, est d'apprendre à se passer d'elle. Mais enfin, l'expérience cruelle le montre, la plupart des hommes sont incapables, surtout dans les commencements, d'une prière prolongée, sans quelque guide et secours. Hélas! la vie moderne trépidante qui nous entoure, et l'obligation, pour le plus grand nombre de prêtres et religieux, de se livrer à un apostolat fort absorbant, rendent difficiles ce recueillement et cette calme sérénité, nécessaires pour la prière spontanée. Le moyen donc de sauvegarder la vie intérieure sera de se fixer des heures pour la prière mentale, et les méthodes permettront de compenser quelque peu les conditions défavo-

(1) D. PROSPER GUÉRANGER, *L'Année Liturgique*, le temps après la Pentecôte, t. iv, p. 278. — (2) La suprême ambition est de rendre l'âme docile aux touches de Dieu. Voir annotations 15^e, 16^e, le préambule aux élections, le 2^e temps de l'élection, les règles du discernement des esprits. De là, son soin à approprier les exercices aux besoins individuels (an. 4, 8, 17, 18, 19, 20). — (3) Cf. BROU, *La Spiritualité*, p. 42; *Les Exercices*, p. 189. — (4) Annot. 2, 4; *orandi modus* 2^{us}, 2 reg., etc.

rables dans lesquelles nous nous trouvons. Peut-être pouvons-nous espérer qu'un jour viendra, où par la grâce de Dieu et le fidèle usage des moyens mis providentiellement à notre disposition, notre âme ayant achevé son éducation pourra abandonner les pédagogues de son enfance spirituelle. — Quoi qu'il en soit de ces espoirs, mieux que les raisons que nous pouvons apporter pour la justification des méthodes, le Pape, en conseillant la méthode d'Ignace, comme en recommandant les écrits de François de Sales, tranche le débat d'un geste souverain. Les méthodes sont bonnes et louables puisqu'il presse les âmes de s'en servir.

Entre toutes les bonnes méthodes, Pie XI déclare celle d'Ignace la meilleure : « *Exercitia Spiritualia dicimus, qualia feruntur caelitus Ignatio tradita; non quod cetera generis eiusdem ab aliis usitata parvi facienda sint; sed in his quae secundum Ignatianam rationem frequentantur, adeo sapienter disposita sunt omnia, adeo inter se arcte cohaerent ut modo divinae gratiae quis non refragetur, radicitus hominem quasi renovent, pleneque reddant divinae obsequentem auctoritati* » (*Lettre sur saint Ignace*, l. c., p. 629), « *certum tamen est Ignatianam in eis excellere* » dit-il encore. Selon la parole de Léon XIII : « *trium iam saeculorum experimento... omniumque virorum testimonio qui vel asceseos disciplina vel sanctitate morum maxime per idem floruerunt* ». Pie XI y voit en outre un puissant moyen de propagande religieuse et de rénovation (*l. c.*, p. 630) un remède particulièrement approprié aux nécessités actuelles (*ib.* et p. 421).

Et qu'on ne croie pas que ces *Exercices* soient tout au plus bons pour les commençants. Le Pape assure qu'ils peuvent être utiles aux âmes les plus élevées en oraison : « *Ex addictis vero religiosae disciplinae sanctis viris feminisque satis est, exempli gratia, nominare illam altissimae contemplationis magistram Theresiam et Seraphici Patriarchae filium Leonardum...* » (*l. c.*, p. 421).

Mais aussitôt est rappelé le grand principe de liberté chrétienne. Il est souverainement important que les confesseurs et les directeurs ne le perdent jamais de vue. Personne n'était plus soucieux qu'Ignace de ne pas substituer sa propre direction à celle du S. Esprit, et de respecter l'individualité de chaque âme. Les besoins des âmes sont les plus variés, aussi variés que les tempéraments. Il serait donc préjudiciable au bien, et ce serait exercer une véritable tyrannie que de vouloir imposer à toutes les mêmes formes de piété et de culte. A côté de l'uniformité requise pour l'expression sociale du culte divin, il convient de laisser la liberté la plus grande dans l'expression de nos misères et de nos aspirations particulières, comme dans le choix des moyens de nous unir à Dieu. Aussi, à côté de la prière publique, le Pape reconnaît la légitimité de la dévotion personnelle ; et s'il juge la méthode d'Ignace la meilleure, il s'empresse d'ajouter qu'il n'entend en aucune manière diminuer l'estime pour les autres, qu'elles soient plus astreignantes, comme celle de S. Sulpice, ou plus libres, comme celle des Bénédictins : « non desunt aliae exercitiorum habendorum viae... (l. c., p. 632) nunquam defuerunt qui res caelestes penitus perspectas Christi fidelibus contemplandas apte proponerent... » C'est proclamer le droit pour chacun de s'approcher de Dieu, dans les limites de l'orthodoxie, selon ses propres nécessités et les directions secrètes du S. Esprit.

II. ASCÈSE

Liberté encore dans le choix des moyens de tendre à la perfection évangélique. Ici surtout les exigences des âmes sont infiniment variées. Telle requiert plus de sévérité, telle autre plus de largeur ; tel parviendra à la sainteté, en multipliant les pratiques minutieuses, comme Jean Berchmans ; tel autre, comme Stanislas ou la petite Sœur Thérèse, par un simple élan d'amour. Ames synthétiques ou analytiques, âmes

d'expansion ou de concentration, toutes sont appelées à la perfection, mais elles sont irréductibles à un type commun; chacune a sa voie très particulière, faite pour elle. A vouloir leur imposer de passer par un autre chemin, on s'exposerait à les arrêter net dans leur course. Stanislas eût étouffé dans les petits règlements de son coréligionnaire flamand; Jean n'aurait pas atteint les sommets sans la sévère discipline qu'il s'imposa; Marguerite-Marie eût été incapable de se conduire selon la « petite voie » de Sœur Thérèse.

Chaque profession a son genre de sainteté; chaque Ordre, son idéal propre : la perfection du Chartreux n'est pas celle du Jésuite, et celle du Carme ne se confond pas avec celle du Frère de S. Jean de Dieu. Et toutes ces vocations sont louées dans l'Église de Dieu. Aussi diverses sont les vocations particulières des individus « *stella a stella in claritate differt* », comme le rappelle Pie XI. De même que sur les chênes de nos forêts on ne trouve pas deux feuilles parfaitement semblables, ainsi dans l'admirable jardin mystique de l'Église, pas une fleur, pas une âme qui ne se différencie, par quelque trait exquis, de sa voisine.

Opposant l'idéal monacal à l'idéal salésien, M. Vincent écrivait : « entre les hommes, les uns font de la religion surtout un *culte*, les autres une *vie* (1) ». S. Ignace la conçoit comme un *service*, le service du chevalier qui suit son suzerain à la conquête du monde. Toutes ces conceptions sont légitimes, et il faut les respecter. Ce serait folie de vouloir dans le spectre solaire supprimer le rayon violet sous prétexte qu'il est moins brillant que le rouge. La solennelle approbation que donne aux *Exercices* SS. Pie XI, après tant d'autres, comme l'éloge qu'il fait des directions salésiennes, l'espoir qu'il fonde sur les écrits des deux grands saints pour

(1) FRANCIS VINCENT, *S. François de Sales, Directeur d'âmes. L'éducation de la Volonté*, 4^e éd., Paris, Beauchesne, 1928.

la rénovation du monde, soulignent ces importantes vérités, en même temps qu'ils sont une expresse recommandation de leur ascèse particulière.

Ces documents, par le fait même, proclament aussi, une fois de plus — et il vaut la peine de le remarquer, — le principe même de l'*ascèse*, sur lequel certains auteurs récents ont semblé jeter la suspicion. On lui a trouvé un ancêtre, paraît-il, bien compromettant : le semipélagien Cassien ! (1) L'*ascèse* est bonne et utile, même et surtout l'*ascèse volontariste* d'Ignace. Le Saint-Père s'en porte garant. Bien plus, à l'influence des *Exercices* il attribue expressément l'action réformatrice d'Ignace et de ses compagnons dont il se plaît à faire le plus magnifique éloge. Après avoir rappelé ce que les autres saints avaient fait pour combattre le protestantisme, le Pape ajoute : « Plurimum quidem hi omnes utilissime elaborarunt, verum occulta malorum origo ipsa erat ab imis radicibus evellenda ; atque huic aggrediendae rei in primis videtur fuisse divino consilio destinatus Ignatius.... Ab ipsa Deipara didicit, cuius tanquam ex manibus illum accepit absolutissimum codicem... quo quisque bonus miles Christi utatur oportet. Exercitia Spiritualia dicimus... Hac igitur via cum se ad agendum comparasset Ignatius, eadem, quos sibi adiunxerat, socios curavit excolendos... Itaque non solum sanxit ut hoc sui solemne haberent, huiusmodi Exercitiis potissime spiritus fervorem alere, sed etiam hoc ipso instrumento eos in omne tempus armavit... Testis enimvero historia est, ipsis Ecclesiae hostibus haud inficiantibus, orbem catholicum peropportuno per Ignatium subsidio communitum, celeriter respirasse coepisse ». Suit une brillante énumération des exploits de ces apôtres que Dieu suscitait à son Église en Europe et aux Indes. (*l. c.* p. 629). Remarquons encore

(1) Voir sur Cassien le bel article de D. A. MENAGER, *La Doctrine de Cassien*, dans la *Vie Spirituelle*, t. VIII, n° 2, mai 1923.

que Pie XI insiste particulièrement sur la vertu chère entre toutes à Ignace, la vertu d'obéissance. C'est en restaurant cette vertu que le monde sera sauvé des malheurs qui le menacent (*l. c.* p. 630).

Vaines donc sont les craintes que l'ascèse d'Ignace opprime les consciences ou les déforme. Voilà donc aussi le « *moralisme* » que S. François de Sales partage avec Ignace, vengé de toutes les suspicions. Les âmes n'ont pas davantage à redouter les effets néfastes ou du « *Molinisme* » de leurs méthodes, ou du prétendu « *anthropocentrisme* » d'Ignace, que certains agitent comme un épouvantail (1). Le Souverain-Pontife rappelle même que les plus grands saints ont trouvé dans cette ascèse le principe de leur sainteté. « *Franciscus ut se ad episcopalem consecrationem rite compararet, ignatianis Exercitiis studiose vacavit, in iisque eam vivendi rationem sibi ordinavit quam semper deinceps tenuit secundum reformationis vitae principia in libello sancti Ignatii tradita. Carolus autem Borromaeus, ... horum Exercitiorum in se vim expertus quibus ad vitam perfectiorem impulsus erat, eorundem usum in clerum populumque divulgavit...* » (*l. c.* p. 421).

* * *

A l'heure où un pamphlétaire, prudemment abrité sous le voile du pseudonyme, essaie de galvaniser, pour les dresser contre la Compagnie de Jésus, toutes les haines des parlementaires et des gallicans de jadis, et, sans compter, dépense l'argent, à répandre ses brochures, nous avouerons qu'il est

(1) Contre l'intention de M. Bremond, hâtons-nous de le dire. Celui-ci a cherché à résumer dans un contraste la spiritualité Bérulienne et celle d'Ignace, sans songer le moins du monde à juger de leur valeur respective. Mais les mots à effet ont facilement ce sort, qu'ils deviennent des devises de combat! — Le P. Cavallera a contesté la justesse du contraste. Nous n'avons pas à prendre parti. Voir la controverse courtoise entre les deux auteurs dans la *Revue d'ascétisme et de mystique*, 1923.

particulièrement agréable aux fils de S. Ignace d'entendre un Pape, ami de l'histoire, faire un si bel éloge de leur vieille tactique spirituelle et des services qu'ils ont rendus autrefois à l'Église. Le document pontifical venge avec trop d'éclat la Compagnie, pour que ses membres ne se croient pas dispensés d'un essai d'apologie que la démarche du Souverain Pontife rend entièrement superflu.

E. HOCEDEZ. S. I.